

Le code de vie

un référentiel éducatif... un facilitateur du « vivre ensemble »...
une responsabilité éducative pour veiller au maintien d'un milieu sain et sécuritaire

Afin de vivre en harmonie au sein de l'école, d'y retrouver un milieu sain et sécuritaire ainsi qu'un climat propice aux apprentissages, l'élève a la responsabilité de respecter le code de vie de l'école. Chaque élève a le droit de recevoir une éducation de qualité et doit pouvoir bénéficier des conditions nécessaires à son développement. Ce droit à l'instruction comporte une pleine participation au processus d'apprentissage.

Après une consultation auprès de l'équipe-école et des parents, le code de vie de l'école Saint-Jean-de-la-Lande s'inspire des grandes valeurs suivantes :

- 💎 Persévérance
- 💎 Civilité (respect)
- 💎 Sécurité
- 💎 Estime de soi
- 💎 Préservation

Le code de vie s'applique dans toutes les activités de l'école (classes, corridors, bibliothèque, locaux du service de garde, grande-salle, gymnase, etc.), et lors des activités parascolaires et des sorties éducatives. Tous les membres du personnel sont responsables de la gestion du code de vie tant dans la classe qu'à l'intérieur et à l'extérieur de l'école.



CODE DE VIE ÉDUCATIF à l'intention des adultes et des enfants — École Saint-Jean-de-la-Lande « Unique telle une pierre précieuse »

<i>Sphères</i>	<i>Valeurs</i>	<i>Règles</i>	<i>Comportements attendus</i>	<i>Raison d'être</i>
Réussite éducative	<u>Persévérance</u>	Je persiste malgré les difficultés	<ul style="list-style-type: none"> 💎 Je cherche des solutions. 💎 J'utilise les stratégies. 💎 Je demande de l'aide 	<p>Ainsi, j'apprends à :</p> <ul style="list-style-type: none"> 💎 Surmonter les obstacles. <p>Ainsi, je développe :</p> <ul style="list-style-type: none"> 💎 Mon sentiment de fierté.
Vivre ensemble	<u>Civilité (Respect)</u>	Je suis respectueux et courtois parce que je considère l'autre comme étant mon égal	<ul style="list-style-type: none"> 💎 Je m'exprime avec calme et courtoisie et je suis à l'écoute des autres. 💎 Je règle mes conflits par la communication et de manière pacifique. 💎 Je suis calme et en silence lors de mes déplacements. 	<p>Ainsi, j'apprends à :</p> <ul style="list-style-type: none"> 💎 Bien vivre en société. 💎 Développer des relations saines et harmonieuses. 💎 Communiquer avec ouverture en acceptant les différences. <p>Ainsi, je contribue à :</p> <ul style="list-style-type: none"> 💎 La création d'un milieu de vie sain, respectueux et sécurisant où tout le monde a sa place.
Encadrement	<u>Sécurité</u>	J'adopte un comportement sécuritaire pour moi et pour les autres	<ul style="list-style-type: none"> 💎 Je circule en marchant à droite et je porte mes souliers bien attachés. 💎 J'écoute et je respecte la consigne donnée. 	<p>Ainsi, j'apprends à :</p> <ul style="list-style-type: none"> 💎 Développer mon jugement. 💎 Respecter les règles de sécurité. 💎 Me protéger et protéger les autres. <p>Ainsi, je préviens :</p> <ul style="list-style-type: none"> 💎 Les situations conflictuelles et les situations dangereuses. <p>Ainsi, je contribue à :</p> <ul style="list-style-type: none"> 💎 Créer un milieu de vie sécuritaire.
Santé et bien-être	<u>Estime de soi</u>	J'adopte une attitude de fierté face à mes capacités.	<ul style="list-style-type: none"> 💎 Je suis unique et je me fais confiance. 💎 Je reconnais mes défis et je les accepte. 💎 Je reconnais mes forces et je les partage 	<p>Ainsi, j'apprends à :</p> <ul style="list-style-type: none"> 💎 Développer une image positive de moi. 💎 M'accepter tel que je suis. 💎 M'aimer et m'affirmer 💎 Reconnaître ma valeur.
Qualité de l'environnement	<u>Préservation</u>	<p>Je prends soin :</p> <ul style="list-style-type: none"> 💎 de l'environnement 💎 des lieux 💎 du matériel 	<ul style="list-style-type: none"> 💎 Je réduis les déchets et je préserve les aires de verdure. 💎 Je garde les lieux et le mobilier propre et en bon état. 💎 Je garde en bon état mon matériel et celui qui est mis à ma disposition. 	<p>Ainsi, j'apprends à :</p> <ul style="list-style-type: none"> 💎 Reconnaître la valeur des choses. 💎 Développer la notion de collectivité et du bien partagé. <p>Ainsi, je contribue à :</p> <ul style="list-style-type: none"> 💎 La création d'une école propre, agréable et accueillante. 💎 Préserver la qualité de l'environnement.

BANQUE DE MESURES DE SOUTIEN ET DES CONSÉQUENCES

L'application des mesures de soutien et disciplinaires s'effectuera suite à l'analyse du profil de l'élève, ainsi qu'au regard de la nature, de la gravité et de la fréquence des comportements de celui-ci. **Le protocole du plan de lutte de l'école sera appliqué pour tous les gestes de violence et d'intimidation.**

- ◆ Avertissement (verbal ou écrit) ;
- ◆ Soutien au développement des habiletés sociales ;
- ◆ Pratique guidée ;
- ◆ Intensification du soutien au développement des habiletés sociales (individuel ou en groupe) ;
- ◆ Récréations accompagnées ;
- ◆ Rappel de la règle avant la tenue d'une activité ;
- ◆ Retour sur le comportement attendu et recherche de solutions avec l'élève ;
- ◆ Rencontres individuelles avec le titulaire ;
- ◆ Communication régulière entre l'école et la maison ;
- ◆ Rencontres individuelles avec la direction de l'école ;
- ◆ Soutien à l'élève lors de l'accomplissement de l'activité réparatrice ;
- ◆ Contrat particulier « école/maison » ;
- ◆ Contrat personnalisé avec renforcement positif ;
- ◆ Feuille de route permettant à l'élève une lecture plus objective de ses comportements ;
- ◆ Rencontre de l'élève et ses parents par la direction de l'école (ou tout autre intervenant de l'école) ;
- ◆ Mise en place d'un plan d'action ou d'un plan d'intervention ;
- ◆ Réintégration progressive de l'élève à l'école ou dans la classe ;
- ◆ Service EDA (répît-conseil) ;
- ◆ Références à des services externes (CLSC, SPVM, etc.) ;
- ◆ Etc.

- ◆ Geste réparateur ;
- ◆ Remboursement ou remplacement du matériel ;
- ◆ Travaux communautaires ;
- ◆ Réflexion écrite ;
- ◆ Illustration écrite de la situation (dessin) et explication ;
- ◆ Retrait de privilège ;
- ◆ Reprise du temps perdu ;
- ◆ Excuses (privées ou publiques) verbales ou écrites ;
- ◆ Perte d'autonomie, déplacement limité ;
- ◆ Retrait de tout objet ou accessoire dangereux ou illégal ;
- ◆ Travail personnel de recherche ;
- ◆ Présentation du travail de recherche ;
- ◆ Retrait de la classe avec travail supervisé relatif au manquement ;
- ◆ Retenue pendant ou après les heures de cours ;
- ◆ Suspension interne ;
- ◆ Suspension externe* ;
- ◆ Etc.

*mesures exceptionnelles

La loi sur l'instruction publique (LIP) du Québec définit l'intimidation et la violence comme suit :

Intimidation :

« Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser » (L.I.P. Art 13, 1.1 0, 1988, c. 84, a. 13; 2012, c. 19, a. 2.)

Violence :

« Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique » (L.I.P. Art 13, 30 1988, c. 84, a. 13 : 2012, c. a. 2.)

GESTES DE RÉPARATION

L'intention de la réparation est de développer la considération et l'empathie chez les élèves

ASPECTS IMPORTANTS DE LA RÉPARATION	
💎	La réparation est une tentative en vue de redresser un tort.
💎	La réparation est reliée à une valeur.
💎	L'élève qui a commis le geste trouve lui-même le moyen d'apaiser la victime.
💎	La réparation n'est pas précédée par une critique ou par un exposé moralisateur.
💎	L'intervention est axée sur la compensation et sur l'apprentissage d'une meilleure conduite.
CONDITIONS POUR UNE BONNE RÉPARATION	
💎	Il faut que cela te demande du temps et des efforts.
💎	La personne doit être satisfaite du résultat.
💎	La réparation devrait avoir un lien avec le geste posé.
💎	Il faut que ce soit une réparation qui ait du sens pour la victime.
💎	Il ne faut pas que ce soit trop facile.
PHRASES-CLÉS	
💎	Comment comptes-tu arranger ça ?
💎	C'est normal de faire des erreurs.
💎	Tu n'es pas le seul à en faire.
💎	Je sais que tu ne voulais pas que ça finisse comme ça.
💎	Ce n'est pas ton erreur qui m'intéresse, c'est la solution que tu vas trouver.
💎	Que pourrais-tu faire pour la prochaine fois ?

Exemples de gestes de réparation envers l'élève à qui l'on a fait du tort

◆ Faire un dessin.
◆ Présenter mes excuses à l'autre élève.
◆ Excuses publiques
◆ Faire une réflexion.
◆ Faire une réflexion signée par mon parent.
◆ Écrire une lettre d'excuses à celle ou à celui à qui j'ai fait du tort.
◆ Proposer un « traité de paix » écrit et signé que je négocie avec l'élève impliqué.
◆ Apporter sa boîte à lunch.
◆ Lever la chaise de l'autre.
◆ Faire le sac de l'autre.
◆ Aider dans les leçons et devoirs.
◆ Se placer en travail d'équipe avec l'autre.
◆ Jouer avec lui durant un certain nombre de midis.
◆ Laisser l'autre choisir le jeu.
◆ Jouer ensemble.
◆ Trouver des qualités.
◆ Écrire cinq compliments à celle ou à celui à qui j'ai fait du tort.
◆ Trouver des moyens d'agir la prochaine fois.
◆ Consoler la personne à qui j'ai fait de la peine.
◆ Aider à soigner l'élève que j'ai blessé.
◆ Prendre soin d'un plus petit que moi.
◆ Faire une surprise agréable à la personne que j'ai blessée.
◆ Rendre service à l'autre élève.
◆ Travaux communautaires (concierges, bibliothécaire, bénévolat, etc.)
◆ Faire un projet de sensibilisation pour les autres élèves (intimidation)

ACTIONS À PRENDRE LORSQU'UN ACTE EST CONSTATÉ

Plan de lutte contre la violence et l'intimidation
École Saint-Jean-de-la-Lande

RÔLE DU PREMIER INTERVENANT

LE PREMIER INTERVENANT EST LA PERSONNE QUI EST TÉMOIN DE LA SITUATION (PEUT ÊTRE N'IMPORTE QUEL ADULTE DE L'ÉCOLE)

- Intervenir dans l'**immédiat** pour assurer un climat sain et sécurité.
- Référer **au besoin** l'élève et/ou la situation vers un 2^e intervenant.



INTERVENTIONS À PRIVILÉGIER

TECHNIQUE ARASS

Arrêter le comportement devant les témoins

Rappeler les comportements attendus

Aider en évaluant la situation (violence ou intimidation)

Sécuriser l'élève victime en étant à l'écoute de ses besoins

Suivre la situation auprès de la victime, de l'auteur et des témoins



RÔLE DU DEUXIÈME INTERVENANT

LE DEUXIÈME INTERVENANT EST LA PERSONNE À QUI L'ON RÉFÈRE LA SITUATION (PEUT ÊTRE UN LÉVEL, UN E PROFESSIONNEL, I.E., LA DIRECTION)

- Appliquer les actions prévues au protocole du plan de lutte
- Soutenir les élèves impliqués (victime.s, auteur.s, témoin.s)
- Assurer les communications entre les personnes concernées. (équipe-école, parents, élèves)



INTERVENTION À PRIVILÉGIER

Rencontrer les élèves séparément.

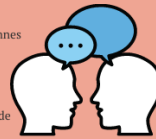
Analyse de la situation: Nature de l'évènement, sa gravité, les personnes impliquées, etc.

Évaluer les circonstances: Accidentelles ou délibérées, motivées par quelles émotions, etc.

Évaluer le risque de récurrence.

Évaluer la légalité de l'acte: Consigner l'information dans une fiche de suivi.

Ajouter des mesures de sécurité temporaires au besoin.



RÉFÉRENCE

CSSDM: Plan de lutte

MANQUEMENT AU CODE DE VIE

Manquement mineur

Les manquements mineurs au code de vie sont communiqués par les enseignants et les éducateurs via l'agenda ou par courriel, au besoin.

Les élèves reçoivent un manquement lorsqu'une règle n'est pas respectée :

- Non-respect du code vestimentaire
- Non-respect des règles de déplacement à l'intérieur de l'école
- Non-respect du matériel
- Etc...

Les sanctions pouvant s'appliquer en cas de manquement mineur dépendent entre autre de la fréquence, de la gravité et de l'intensité du geste posé et de l'impact sur le climat de l'école.

Voici quelques exemples de sanctions mineur possibles :

- Geste réparateur
- Réflexion écrite
- Retrait d'un privilège
- Reprise du temps perdu

Manquement majeur

Les manquements graves au code de vie sont comptabilisés par les intervenants de l'école (enseignants, éducateurs, TES, direction) à l'aide du formulaire Forms : Code de vie : manquement majeur. Les parents doivent être avisés.

- Manque de respect envers un élève ou un adulte de l'école
- Intimidation
- Violence verbale et physique
- Etc...

Les manquements graves sont reliés aux situations de violence et d'intimidation. Par la suite, les cas sont pris en charge par la direction, TES et le psychoéducateur en conformité avec la plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation de l'école.

- Excuses (privées ou publiques) verbales ou écrites;
- Retrait au local des TES
- Suspension interne, externe
- Implication du SPVM ou l'agente sociocommunautaire

Consignes à l'intention des parents

L'équipe-école compte sur la précieuse collaboration des parents.

- Pour un meilleur fonctionnement en classe, je m'engage à ce que mon enfant fréquente quotidiennement l'école **et arrive à l'heure.**
- Pour faciliter la réussite de mon enfant, je l'encourage à respecter le code de vie.
Je m'engage :

À lire et signer le code de vie dans l'agenda dès septembre;

À lire tous les documents envoyés par l'école;

À fournir une adresse courriel valide au secrétariat et lire régulièrement les messages;

À retourner dans les délais requis les coupons réponses dûment complétés.

- Je m'engage à soutenir mon enfant dans ses apprentissages et, au besoin, à communiquer avec les personnes concernées.
- Je m'engage à respecter les rendez-vous avec les intervenants scolaires.
- Enfin, pour aider mon enfant à mieux se concentrer, je m'assure qu'il développe des habitudes de vie saines (sommeil, alimentation, tenue vestimentaire, loisirs, etc.)

VOTRE ENFANT A DES DIFFICULTÉS?

QUOI FAIRE?

1. Discuter avec votre enfant.
2. Prendre rendez-vous avec l'enseignant(e) ou l'intervenant concerné pour centrer la problématique et trouver des solutions.
3. Demander des conseils à l'enseignant (e) pour mieux soutenir votre enfant et suivre les recommandations émises.
4. Faire part à votre enfant de vos échanges que vous avez eu.
5. Collaborer avec les professionnels, s'il y a lieu.
6. Valoriser votre enfant dans ses efforts.

NOTRE CODE DE VIE

« Ce code de vie éducatif a été élaboré suite aux consultations entre les parents, les enfants et tout le personnel. Nous souhaitons par sa mise en œuvre, favoriser le développement de votre enfant en lui enseignant les comportements attendus afin de lui inculquer les valeurs nécessaires à l'acquisition des compétences sociales qui le feront évoluer dans la société. »

Grandir en sécurité et faire place à la civilité!

Afin de vivre en harmonie au sein de l'école, d'y retrouver un milieu sain et sécuritaire ainsi qu'un climat propice aux apprentissages, l'élève a la responsabilité de respecter le code de vie de l'école. Chaque élève a le droit de recevoir une éducation de qualité et doit pouvoir bénéficier des conditions nécessaires à son développement. Ce droit à l'instruction comporte une pleine participation au processus d'apprentissage.

Après une consultation auprès de l'équipe-école, des parents, des enfants, le code de vie de l'école Saint-Jean-de-la-Lande s'inspire des grandes valeurs suivantes :

- **Persévérance**
- **Civilité (respect)**
- **Sécurité**
- **Estime de soi**
- **Préservation**

IMPORTANT IMPORTANT IMPORTANT

J'ai lu le code de vie et je m'engage à la respecter.

Signature de l'élève : _____

Date : _____

J'ai lu le code de vie et je m'engage à aider mon enfant à le respecter et à appuyer l'école dans sa démarche éducative, en soutenant le personnel dans ses interventions.

Ainsi que les différentes informations concernant les parents.

Signature du parent : _____

Date : _____